

[France Stratégie]

- Dans l'industrie, la même tendance a eu lieu sur cette période, mais de manière plus équilibrée car l'écart de coûts salariaux unitaires s'est dégradé 5 points pour la France puis réduit de 5 points. [France Stratégie]

Prélèvements obligatoires et aides d'État

- L'ensemble des prélèvements obligatoires sur l'industrie manufacturière représente 28 % de la valeur ajoutée brute, contre 24 % pour les autres secteurs (hors finance). [France Stratégie]

- En 2018, le niveau d'impôts de production s'élève à 4,6 % du PIB en France contre 2,2 % en moyenne dans la zone euro, 3 % en Italie, 1,7 % en Espagne et 0,7 % en Allemagne. [France Stratégie]

- Ces impôts de production pèsent plus lourdement sur l'industrie que sur les autres secteurs : alors que le secteur manufacturier représente 15,4 % de la valeur ajoutée brute du secteur marchand, il contribue pour plus de 23 % au paiement des impôts de production. [France Stratégie]

- La différence des niveaux de taxation avec l'Allemagne s'élève à 10,7 points de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dont plus de la moitié en raison des impôts de production. [France Stratégie]

- Les aides indirectes en faveur de la compétitivité par la réduction du coût du travail et pour stimuler l'emploi représentent 41,3 % du total des interventions en faveur de l'industrie, reflétant le développement des allègements de charges sur les bas salaires (14,2 %) et l'importance du CICE (20,5 %) créé en 2012. [France Stratégie]

- Malgré tout, l'équilibre entre prélèvements obligatoires et soutiens financiers est défavorable à l'industrie par rapport aux autres secteurs. [France Stratégie]

Recherche et développement, formation, éducation, qu'en est-il du capital humain ?

Recherche et développement

- Les entreprises industrielles effectuent 70,2% des dépenses de R&D privées en France en 2018. [Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation1]
- La France est à 2,2 % de son PIB en dépenses de R&D, alors que l'Allemagne, les États-Unis et l'Europe du Nord ont au moins atteint les 3 % du PIB. [Insee3]
- La France compte 10 chercheurs pour 1 000 actifs en 2017, ce qui la place légèrement devant l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis, au même niveau que le Japon, mais loin derrière la Corée du Sud et les pays du Nord de l'Europe. [Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation2]

Formation continue

- D'ici à 2030, il va manquer à la France 1,5 million de salariés qualifiés, mais en même temps elle va connaître un surplus de 1,7 million de salariés au niveau de formation peu élevé. [Korn Ferry]
- En France, il y a 18 robots pour 1 000 salariés de l'industrie, contre 19 en Espagne, 21 en Italie, 23 aux États-Unis, 28 en Suède, 35 en Allemagne, 36 au Japon et 87 en Corée du Sud. [Fédération Internationale de la Robotique]
- Concernant les compétences des adultes des pays de l'OCDE, l'enquête PIAAC place la France 21ème sur 24 pays en compréhension écrite, 19ème en compétences mathématiques et 22ème en compétences en traitement de l'information. [OCDE1]

Education

- La France est au 22e rang du classement PISA sur l'éducation des enfants. [OCDE2]

- La France est dernière, ou proche, des 37 pays du classement TIMSS qui évalue les compétences des élèves de primaire en mathématiques. [TIMSS]
- En 2017, 13 % des jeunes sont sortis du système scolaire sans aucune qualification. [Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports]

Annexe - Sources

- Fédération Internationale de la Robotique : "Robot Race: The World's Top 10 automated countries", janvier 2021
- France Stratégie « Les politiques industrielles en France - Évolutions et comparaisons internationales – Rapport à l'Assemblée Nationale », décembre 2020
- Insee 1 : Valeur ajoutée par branche, données annuelles de 1949 à 2019
- Insee 2 : « Les Entreprises en France, édition 2019 – INSEE Références », décembre 2019
- Insee 3 : Indicateurs de richesse nationale – Dépenses de recherche
- Korn Ferry : Etude du cabinet Kron Ferry in Franceinfo, mai 2018
- Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports : « L'État de l'école 2020 », décembre 2020
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance : « Rapport annuel 2019 sur le commerce extérieur de la France », Direction Générale du Trésor, février 2020
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 1 : "Les dépenses de R&D des entreprises en 2018", avril 2020
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2 : "L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°13", mai 2020
- OCDE 1 : "Evaluation des compétences des adultes, premiers résultats - France", 2012

- OCDE 2 : Enquête PISA
- TIMMS : Mullis, I. V. S., Martin, M. O., Foy, P., Kelly, D. L., & Fishbein, B. (2020). TIMSS 2019 International Results in Mathematics and Science. Retrieved from Boston College, TIMSS & PIRLS International Study Center website

Penser une stratégie de réindustrialisation en France revient à déployer un objectif d'inversion d'une tendance très lourde depuis vingt ans : celle du décrochage de l'industrie en France relativement à celle de ses partenaires et concurrentes européennes. C'est d'abord d'une stratégie d'enrayement de ce processus qu'il convient de parler avant de reconquête d'une partie du terrain perdu du fait d'un défaut de compétitivité.

La perte de compétitivité française par rapport à nos voisins européens depuis le début des années 2000 constitue l'un des faits macroéconomiques majeurs de ces 20 dernières années. Les exportations de biens de la France représentaient en 2000 17,6% des exportations de l'ensemble des États de la zone euro. Elles n'en constituaient plus que 13,9% en 2019, soit une perte de 3,7 points. Parallèlement, l'Allemagne gagnait 3,4 points, l'Espagne 0,7 point et l'Italie limitait son recul à 1,9 point. Ces dynamiques épousent les redistributions d'activité industrielle qui ont eu cours sur la même période en Europe. La part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en France dans celle de l'ensemble de la zone euro a ainsi diminué de 17,9% à 14,6% entre 2000 et 2019 (-3,3 points, à comparer avec +1,4 point en Allemagne, -0,3 point en Espagne et -1,9 point en Italie).

La désindustrialisation, qui constitue un phénomène global, est ainsi plus accentuée en France que chez la plupart de nos partenaires européens. A cet égard, la divergence franco-allemande apparaît particulièrement frappante. Elle trouve une source essentielle dans la nette opposition des politiques économiques menées par les deux pays au cours

de la première moitié des années 2000 : hausse du coût horaire du travail liée à la réduction du temps de travail et à la convergence des SMIC en France, modération salariale en Allemagne. Les entreprises industrielles en France, exposées à la concurrence internationale, n'ont pu pleinement répercuter les hausses de coûts sur leurs prix de vente. L'ajustement s'est alors réalisé sur le taux de marge qui a diminué de 2,4 points en France entre 2000 et 2007 alors qu'il augmentait de 8,3 points en Allemagne – ce qui a fourni les ressources financières nécessaires aux entreprises allemandes pour investir et conforter leur compétitivité hors-prix. Les entreprises industrielles les moins efficaces ont progressivement disparu du territoire français, ce qui a artificiellement soutenu la productivité industrielle par un effet de « biais du survivant ». Au total, entre le début des années 2000 et 2016, le nombre d'entreprises industrielles de plus de 20 salariés en France a diminué de près de 40 % quand il progressait de 2 % en Allemagne et reculait de 23 % en Italie dans l'intervalle. La reconvergence des coûts salariaux unitaires entre la France et l'Allemagne, liée à une reprise des salaires outre-Rhin depuis 2012 et aux allègements du CICE et du Pacte de responsabilité en France, a interrompu les pertes de parts de marché et d'activité industrielle par rapport à nos voisins européens sur la période récente, voire a contribué à l'amorce d'un léger redressement. Cette dynamique apparaît toutefois encore fragile et les données provisoires sur 2020 vont dans le sens d'une rechute. Surtout, les pertes enregistrées par la France depuis 20 ans sont tellement massives qu'elles risquent de n'être que très partiellement et lentement réversibles.

Dans le pays qui affiche le ratio de prélèvements obligatoires (par rapport au PIB) le plus important en Europe, une stratégie de réindustrialisation passe en premier lieu par une poursuite des allègements mis en place depuis 2013. En 2016, les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) qui grèvent les coûts de production de l'industrie manufacturière

étaient de 66 milliards d'euros en France et de 115 milliards d'euros en Allemagne. Mais, une fois rapportés à la taille de l'industrie dans les deux pays, ils représentent 17,2% de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en Allemagne et 27,9% en France. Cet écart de 10,7 points, appliqué à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière française, représente une charge supplémentaire de 25,3 milliards d'euros. Si l'on tient compte des crédits d'impôts, l'écart est ramené à 18,4 milliards d'euros. Près des trois quarts de cette surcharge (13,5 milliards d'euros) proviennent des seuls impôts de production. Cette catégorie regroupe l'ensemble des prélèvements hors cotisations sociales qui interviennent avant la détermination du résultat de l'entreprise. Ils portent sur des assiettes très variées : masse salariale, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, foncier. Ils comprennent également diverses taxes sectorielles. Ces impôts de production marquent une véritable atypie fiscale française par rapport aux autres pays européens. La France affiche le niveau d'impôts de production sur les entreprises le plus élevé, et de loin, dans l'ensemble de la zone euro. En 2018, il s'élevait ainsi à 3,2% du PIB en France contre 1,6% en moyenne dans l'Union européenne, 0,4% en Allemagne, 1,0% en Espagne et 1,6% en Italie. Il s'agit donc ici d'un handicap majeur posé aux entreprises basées sur le territoire national par rapport à leurs concurrentes en Europe.

Une réduction de ces impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros a été introduite dans le plan de relance de l'économie. Elle porte sur trois mesures : une réduction de 50 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, une réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels et l'abaissement du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale. Cette diminution des impôts de production est notamment favorable à l'industrie. Cette dernière bénéficierait de 37 % du gain, soit une baisse des prélèvements de 3,8 milliards d'euros. Il s'agit d'un effort budgétaire important, qui revient à combler près de 30%

de l'écart de 13,5 milliards d'euros de surcharge initiale due aux impôts de production relativement à l'Allemagne pour les entreprises industrielles. Sur l'ensemble des entreprises, une baisse supplémentaire de 28 milliards d'euros serait nécessaire pour résorber l'écart à la moyenne européenne, et une baisse de 56 milliards d'euros pour résorber l'écart avec l'Allemagne au niveau de l'ensemble de l'économie et non de la seule industrie. La poursuite de cette politique de rapprochement des niveaux de fiscalité de production par rapport à nos partenaires européens nous semble nécessaire, mais une telle politique pérenne doit être financée. Une poursuite du recul progressif de l'âge effectif de départ à la retraite (qui demeure bas en comparaison internationale) nous semble une voie incontournable, tant elle permet simultanément de dégager des marges de manœuvre budgétaires et d'augmenter la population en emploi donc le potentiel de production.

Une autre question critique au moment d'envisager un objectif de réindustrialisation tient aux qualifications disponibles. L'enquête sur les besoins en main d'œuvre réalisée avant l'irruption de la crise du Covid soulignait bien la plus forte difficulté relative des recrutements dans les secteurs industriels par rapport à l'ensemble de l'économie. Les difficultés de recrutement concernaient ainsi près de 50 % des entreprises industrielles au point que les difficultés d'offre s'avéraient en 2019 plus répandues dans les secteurs industriels que les difficultés liées à un niveau insuffisant de demande. L'histoire longue de la désindustrialisation qu'a connue le pays (avec la division quasiment par 2 des effectifs salariés du secteur depuis 1970 et un recul de plus d'un million de postes en l'espace de vingt ans) laisse une empreinte sur l'acquisition et la diffusion de compétences industrielles. Les effectifs d'élèves en formation professionnelle en lycée sont ainsi plus faibles de 8 % en 2018 par rapport à 2000. C'est à terme l'offre de formation à des compétences industrielles qui est menacée

de s'atrophier avec la réduction des effectifs concernés. Un point positif tient en revanche à l'implication des personnels du secteur de l'industrie à la formation professionnelle continue (FPC). En 2015, pour 1000 heures travaillées dans le secteur de l'industrie, 9,9 heures étaient consacrées à la FPC en France contre 6,5 en moyenne dans l'Union européenne et 6,6 en Allemagne selon les données d'Eurostat. En somme, toute stratégie de réindustrialisation doit notamment s'appuyer sur le développement des qualifications recherchées par les entreprises industrielles. Cela passe bien entendu par la FPC – à condition de la concevoir comme un véritable outil de mobilité professionnelle d'une qualification et d'un secteur à l'autre, mais aussi et surtout la formation initiale par la promotion et le développement des formations techniques et scientifiques.

L'enjeu de la réindustrialisation du territoire est un enjeu d'investissement dans des compétences mais aussi dans des installations nouvelles ou dans une transformation des modes de production afin, notamment, de répondre à l'objectif collectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avant même d'envisager la réindustrialisation, les nécessités du changement climatique et de la transition énergétique impliqueront donc des investissements nouveaux, et ce avant même que le capital ancien ait pu être entièrement amorti. Il faudra donc absorber ce facteur de pertes. Cela ne peut se faire que par les fonds propres. Or, le recul de la production due à la crise sanitaire et au confinement a entraîné une révision en baisse des résultats d'exploitation des sociétés non financières, que l'on peut évaluer pour l'année 2020 à environ 80 milliards d'euros, alors même que la remontée des résultats dans le bilan est, pour la plupart des entreprises le premier, sinon l'unique, moyen de renforcement des fonds propres. Il convient aussi d'ajouter que la montée de l'incertitude générale sur l'environnement économique et financier des prochaines années exigera probablement des ratios et

une marge de fonds propres plus élevés pour résister aux aléas conjoncturels. La vive accélération de l'endettement au cours de la crise occasionne en outre une déformation majeure de la situation de bilan des entreprises. La hausse de la dette relative aux fonds propres risque fortement de s'avérer un frein à leur capacité d'investissement à moyen terme. Quelles que soient les incertitudes sur la mesure des « besoins en fonds propres », notion au demeurant assez floue, un renforcement massif des fonds propres des entreprises constituerait dans ce contexte un facteur de soutien favorable à la reprise durable de l'investissement. Il passe notamment par un rapprochement enfin efficace d'une épargne des ménages qui s'est fortement accrue en 2020 avec les fonds propres d'entreprises en besoin de consolidation marqué pour préserver l'investissement. C'est dans cette optique que Rexecode a proposé en octobre 2020 la création de fonds de rendement à capital garanti. L'épargne des ménages est abondante mais la priorité pour l'épargnant est d'assurer la conservation de son capital. L'investissement productif est de son côté risqué. Le risque de perte en capital pourrait alors être diminué par la mutualisation dans des fonds, et complètement neutralisé par une garantie de l'État apportée à la valeur des parts de ces fonds, garantie qui serait rémunérée.

La crise sanitaire a rappelé l'importance de la localisation des chaînes d'approvisionnement et du maintien d'un tissu productif industriel sur le territoire national, en particulier dans l'industrie pharmaceutique, la production de masques, de matériels de tests, l'agro-alimentaire... Le changement climatique et les impératifs de décarbonation du système productif constituent un coût pour l'ensemble des économies, en raison notamment de l'obsolescence accélérée du capital productif. Mais il peut aussi constituer un pilier d'une stratégie de réindustrialisation. L'enjeu n'est en effet pas seulement de réduire nos propres émissions nationales de gaz à effet de

serre, qui représentent 0,9% des émissions mondiales. Il est également de proposer des solutions efficaces pour réduire les émissions mondiales à travers la recherche et le développement sur le territoire national de technologies d'avenir exportables (énergies nucléaire et renouvelables, hydrogène, bio-énergies, capture du carbone, réseaux intelligents, recyclage...). Il s'agit ainsi de compléter la politique de soutien à la demande de maîtrise des émissions nationales largement promue par le plan de relance (rénovation thermique des bâtiments, subventions à l'achat de véhicules propres, soutiens à la décarbonation de l'industrie) par une « écologie de l'offre », c'est-à-dire une politique industrielle de développement d'une filière nationale permettant de changer la donne au niveau mondial. Plus généralement, la réindustrialisation de notre territoire ne pourra se faire que si un tel changement d'optique s'opère pour l'ensemble des futurs enjeux d'innovation (IA, quantique, données, biotechnologies...) : compléter l'impératif de modernisation des modes de production et consommation par celui de la production des futurs outils de modernisation.

Un récent sondage¹ place la relocalisation des usines comme première attente des Français. Cette attente massive de relocalisation a engendré un débat sur le thème « réindustrialiser plutôt que relocaliser ? ». La vraie et première question est ailleurs car on ne relocalise pas pour relocaliser, on ne réindustrialise pas pour réindustrialiser. Alors, pourquoi consacrer de l'énergie et des moyens collectifs à une renaissance industrielle ? Pourquoi réduire les impôts de production plutôt que la TVA ? Pourquoi le « zéro artificialisation des sols » doit-il être appliqué mais de manière intelligente avec un mécanisme de compensation au niveau national afin que de nouveaux sites industriels puissent voir le jour ? Pourquoi les usines doivent-elles devenir des centres de formation et être rémunérées pour cela ?

Consacrer de l'énergie et des moyens collectifs à une renaissance industrielle française

Rétrospectivement, deux périodes récentes illustrent comment l'industrie est devenue, non pas un objet en soi, mais au contraire l'instrument d'une ambition nationale et comment elle a déployé alors toute sa raison d'être. Entre 1950 et 1960, l'industrie française promue par les Présidents de Gaulle et Pompidou a été l'instrument à la fois de la modernisation du pays et sa reconstruction d'après-guerre et celui d'une indépendance technologique par rapport aux États-Unis, comme l'illustre la Caravelle devenue Airbus. Entre 1990 et 2010, l'industrie promue par les Chanceliers Kohl, Schröder puis Merkel, qui ont stoppé net la désindustrialisa-

¹ Les Echos, 15 janvier 2021, étude Ifop réalisée pour l'agence No Com en partenariat avec Les Echos

tion de l'Allemagne, a probablement été l'outil de l'intégration de l'Allemagne de l'Est (difficile d'imaginer une réunification portée uniquement par les services, si absents de la base économique de la RDA) et certainement d'une insertion originale dans la globalisation, avec le succès que l'on connaît des exportations de produits industriels premium, la *Deutsche Qualität*.

Quels seraient aujourd'hui les objectifs d'une renaissance industrielle ?

D'abord, celui de la souveraineté face à une vulnérabilité inacceptable de nos approvisionnements, par exemple dans les domaines pharmaceutiques et électroniques. Ensuite, la promesse d'une industrie qui réintégrerait nos territoires avec son bagage technologique (la fameuse industrie 4.0), est une promesse de cohésion entre des France qui s'opposent, celle des métropoles et celle des territoires.

Et la création d'emplois, si centrale en ces temps de crise ? Une récente étude² soulignait le déséquilibre du ratio *make or buy* (produire ou importer) de la valeur ajoutée industrielle française. Pour parvenir à une parité avec l'Allemagne ou l'Italie, la France devrait créer 20 milliards d'euros de valeur ajoutée industrielle supplémentaire par an, soit l'équivalent de 200 000 emplois.

Ce montant est une partie de la réponse au chômage de masse, mais une petite partie seulement... En revanche 200 000 emplois industriels, ce sont approximativement trois à quatre belles unités industrielles de taille intermédiaire (200-300 emplois chacune) auprès de nos 200 villes moyennes. Une véritable bouffée d'oxygène pour ces territoires qui ont particulièrement souffert de la mondialisation et

² Alliance pour l'industrie du futur, GIMELEC, Symop, L'industrie du futur : le levier pour relancer l'industrie française, novembre 2019. Synthèse du 6 novembre 2019, p. 13

de la désindustrialisation, les laissés-pour-compte du modèle post-industriel qui aujourd'hui se révèle être une impasse.

Comment activer cette renaissance industrielle ?

Si cette crise sanitaire ne cesse de démontrer la vulnérabilité de nos chaînes d'approvisionnement et les faiblesses de notre outil productif, les termes d'Alexandre Saubot, Président de France Industrie sont aussi cinglants qu'exactes :

« Les six mois qui viennent seront décisifs pour l'industrie française... Le moment est crucial, nous sommes à l'heure des choix : soit nous engageons une véritable dynamique de ré-industrialisation du pays, soit nous décrochons de façon inéluctable.³ »

Il ne s'agit pas là d'un effet de manche pour marquer le débat. Le plan France Relance a été dimensionné pour faire face à la première vague de la crise sanitaire... Il ne prévoyait ni la deuxième, ni la troisième.

Des prévisions macroéconomiques incertaines, notamment pour l'industrie

En juin 2020, PwC publiait avec l'UIMM deux scénarii prospectifs, l'un conservateur, qui voyait l'industrie française revenir à sa courbe tendancielle en deux ans ; l'autre pessimiste, qui envisagerait une seconde vague sanitaire et un détournement partiel des chaînes mondiales d'approvisionnement de notre pays. Dans ce second scénario, notre industrie ne reviendrait pas à son état antérieur et perdrait environ 10% en valeur ajoutée, soit -1% dans le PIB.

En décembre 2020, six mois plus tard, les prévisions de l'INSEE se rapprochent du scénario conservateur, tandis que celles de l'OFCE s'alignent sur le scénario pessimiste. Le brouillard ne s'est pas levé. L'incertitude règne encore pour

³ Les Echos, 18 décembre 2020

quelques temps.

Les grands donneurs d'ordre tirent désormais le bilan opérationnel de la crise : le tissu industriel français, malgré toutes ses forces révélées, a été parfois moins résistant que d'autres plus denses ou plus puissants. La petite taille de nos entreprises et le faible nombre de nos ETI industrielles ont été pénalisants.

Certains grands donneurs d'ordre se demandent désormais s'ils ne doivent pas pousser leurs sous-traitants français à se consolider. Cette tendance sera naturellement renforcée par la comptabilisation des pertes constatées durant la crise. Cette consolidation conduira-t-elle à un accroissement des volumes ou à leur réduction ? Dit autrement, les donneurs d'ordre (grands, petits ou moyens), pour certains échaudés, referont-ils confiance à l'industrie française ? Cette incertitude majeure pourrait peser sur les investissements en 2021. C'est bien une croisée des chemins : rien ne servira d'allouer des subventions ou d'investir pour le long terme, si la demande n'est pas là.

Pour un nouveau pacte productif, une approche ciblée et sélective par la demande

Si les efforts du côté de l'offre et de l'accompagnement des transitions écologiques et digitales de notre outil de production sont réels (ils devront naturellement être prolongés) et si les mesures d'urgence ont permis de sauvegarder des trésoreries et des compétences, il faut désormais aussi œuvrer pour mobiliser la demande, de manière ciblée et sélective. Pas une relance globale via la consommation qui ne ferait qu'accroître les importations, mais des politiques *soft* avec des moyens financiers plus limités, des démarches ciblées sur certaines typologies de donneurs d'ordre et sur certaines catégories de produits. Cumulées, ces mesures auront un effet macro-économique.

Les consommateurs penchent pour le *Made in France*. Les publicités grand public font majoritairement référence à une production ou une origine nationale. A titre d'exemples, les jouets français ont doublé leur part de marché en trois ans et la Carte française (carte cadeaux 100% *Made in France*) va décupler son chiffre d'affaires cette année. Pourtant, de nombreuses allégations trompeuses associent des produits importés à une production française : l'autorité publique a une responsabilité sur la véracité et la qualité des informations fournies aux consommateurs.

La commande publique est contrainte, malgré son poids conséquent - 300 milliards d'euros d'achats directs et indirects par an. L'Europe nous interdit de favoriser le *Made in France*. Les positions internationales prises par l'Union lui confèrent une ouverture inégalée aux acteurs non-européens. Il existe pourtant des moyens parfaitement légaux de localiser les achats publics, que connaissent certains acheteurs publics, mais qui, plus complexes à actionner, restent trop peu utilisés.

Les grands donneurs d'ordre sont inégalement mobilisés. Les travaux de PwC au premier semestre démontrent un potentiel de 115 milliards d'euros par an d'importations stratégiques propices à des relocalisations pour sécuriser l'approvisionnement. Ils identifient aussi des produits ou des services qui soulèvent des enjeux d'avenir et d'innovation et donc propices à une localisation de leur production. Il s'agit au total de 58 catégories de produits et de services sélectionnés par les Directeurs achats des grands donneurs d'ordre eux-mêmes.

Des études de faisabilité de relocalisation de la production sont en cours. L'objectif proposé par PwC et confirmé par un autre cabinet international fait état de 25 à 30 milliards d'euros d'importations potentiellement ressourcées en France dans les cinq ans à venir. La balance commerciale hors-énergie s'équilibrerait. Mais la mobilisation collective est encore insuffisante.

Après France Relance, soutien de nos entreprises pendant les premières phases de la crise, il pourrait être remis sur l'ouvrage un pacte productif entre puissances publiques nationales et régionales d'une part, donneurs d'ordre et fournisseurs d'autre part. Ce pacte productif viserait une mobilisation ciblée et sélective de la demande.

Pour un nouvel équilibre entre filières et territoires

Dans une France largement désindustrialisée, on s'est longtemps appuyé sur les filières pour piloter leur propre développement et le maintien de la compétitivité industrielle. Elles permettent de donner des perspectives à un secteur, à ses évolutions technologiques, aux transformations de ses marchés. Et si elles comptent de belles réalisations à leur actif, il est aujourd'hui impératif d'aller plus loin et de ne pas se limiter à une relation essentiellement donneurs d'ordre / sous-traitants.

Qu'elle se fasse au sein d'un secteur (comme l'aéronautique avec BoostAero), d'un territoire (on peut citer le Territoire d'innovation Franche-Comté), ou au travers d'une thématique (l'hydrogène par exemple), la collaboration s'impose comme un nouvel enjeu de notre compétitivité, de notre résilience, de notre innovation : « Faire de la France le tissu industriel le plus collaboratif ! »⁴.

Si les filières doivent continuer à jouer leur rôle historique et structurant, il est impératif de trouver de nouveaux relais au sein des territoires. Dans un territoire, on co-innove, on co-investit dans un outil de production partagé, on co-forme aux compétences de demain, on co-attire les talents, on co-recrute via des GIE permettant d'offrir des parcours professionnels plus diversifiés tout en restant attachés à un même territoire.

Ces écosystèmes territoriaux et collaboratifs sont le complément indispensable de nos filières pour assurer notre compétitivité. Selon la Fabrique de l'industrie, 40% de la compétitivité des territoires réside dans des facteurs locaux indépendants des secteurs sur lesquels ils se sont spécialisés⁵.

Aux territoires, l'attractivité des talents et des investissements ; aux régions, l'animation de ces écosystèmes et l'accompagnement par les financements publics ; à l'État, le cadre réglementaire, fiscal et surtout le discours symbolique, national, voire onirique sur le rôle de l'industrie ; à l'Union européenne, la politique commerciale et de concurrence, les investissements de long terme qu'aucun pays européen – même la France – ne peut porter seul. L'ordonnancement des rôles entre territoires, régions, nation et Europe trouvera ainsi un nouvel équilibre.

³ Slogan introduit par l'initiative Boost French Fab : www.boostfrenchfab.fr

⁴ Philippe Frocrain, Nadine Levratto et Denis Carré, L'étonnante disparité des territoires industriels, Les synthèses de la Fabrique de l'industrie, novembre 2019

Conclusion

Avant la crise, les axes d'une politique de l'offre favorable à l'industrie étaient connus : fiscalité et coûts salariaux notamment. Ces efforts doivent être prolongés pour notre compétitivité. Ils ont d'ailleurs porté leurs fruits, comme le prouve l'attractivité de la France en 2019 : deux fois plus de projets industriels d'investisseurs étrangers qu'en Allemagne.

Avec la crise, les mesures d'urgence ont dominé pour la sauvegarde des trésoreries et des compétences. Attention cependant ! Les prêts doivent être remboursés et portent intérêt : ils ne compenseront pas les pertes nées de la crise sanitaire et des confinements. Doivent leur succéder une consolidation des bilans et autant que possible via des fonds souverains. Les fonds d'investissement, notamment anglo-saxons, disposent au niveau mondial de 2600 milliards de dollars de *dry powder*, c'est-à-dire des sommes disponibles pour prendre le contrôle d'entreprises. Ils sont à l'affût des sociétés rendues vulnérables, et elles sont nombreuses. Or les ménages français disposent d'une large épargne (environ 5000 milliards d'euros). Quelques pourcents réinvestis dans notre outil productif le consolideraient largement.

A moyen terme, le rebond de notre industrie dépendra de filières modernisées, numérisées et écologiques. Volontariste, France Relance en montre clairement et justement le chemin. Notre renaissance industrielle reposera également sur des écosystèmes compétitifs et sur la mobilisation de la demande, ciblée sur les catégories de produits sensibles ou stratégiques. Un premier secteur, celui du luxe, vient de donner l'exemple avec les flacons en verre français. Des études pilotes sont en cours dans la pharmacie, l'électronique, les emballages plastiques et quelques produits textiles. Un objectif de 20 à 30 milliards d'euro de chiffre d'affaires additionnels serait une première étape.

Nos territoires ont envie d'industrie, la dynamique des Territoires d'industrie le démontre. Les industriels ont envie d'investir, le succès des appels à projets industriels de France Relance l'atteste. Désormais, un Pacte productif permettrait de consolider les carnets de commande, rapidement ! Préalablement, il conviendrait de fixer une vision et d'expliquer pourquoi nous ferions des efforts massifs et collectifs en faveur de notre outil productif. Ce dernier est l'instrument incontournable d'une souveraineté économique perdue et d'une cohésion territoriale abîmée, fragilisée par quarante ans de désindustrialisation.